



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL / DROIT DES VICTIMES

**ACTUALITE
LEGISLATIVE ET JURISPRUDENTIELLE**

**Vendredi 5 juillet
De 9h00 à 13h00**

Philippe BONFILS

Professeur
Université d'Aix Marseille
Doyen honoraire
Faculté de Droit et
Sciences Politiques
Avocat
Barreau de Marseille

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de maîtriser l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente en droit des victimes.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- La plainte simple (plainte par le client seul ; accompagnement police et gendarmerie ; remise d'une plainte aux services de police ou de gendarmerie ; plainte parquet ; effets de la plainte simple)
- Plainte avec constitution de partie civile (modalités, effets)
- L'exercice de l'action civile (qui peut exercer l'action civile ; élargissement de la qualité de partie civile ;
- Le choix de la juridiction (electa una via ; action civile et concentration des moyens...)
- Le pouvoir pénal de la victime (situation de la victime pendant l'enquête ; pendant l'instruction ; pendant la phase de jugement ; appel sur intérêts civils seulement...)

I - ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE

II - ACTUALITE LEGISLATIVE

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EDASOP (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)